



## Stage rémunéré - durée du préavis résiliation du bail

Par **guillaume aulagnier**, le **10/03/2010** à **17:15**

Bonjour,  
Etudiant en école d'ingénieur à Bordeaux, je suis pris en stage dans une entreprise à Toulouse. Le stage débute le 1er avril 2010. Il s'agit d'un stage conventionné de six mois, rémunéré à hauteur de 1070 euros / mois. Ce stage est obligatoire dans le cadre de ma formation, et constitue.  
Je suis donc dans l'obligation de déménager, et donc de résilier mon bail location actuel auprès de l'agence immobilière qui gère mon logement. Mon logement est non meublé, le préavis prévu est de trois mois.  
Puis-je présenter mon stage comme étant une première embauche, et ainsi réduire le préavis à un mois ?  
L'agence refuse pour l'instant cette option, mais y a-t-il des conditions (sur le montant de la rémunération, sur la durée du stage) qui permettent d'un point de vue légal de considérer mon stage comme un emploi ?  
L'entreprise qui m'accueille peut-elle à priori me fournir un document allant dans ce sens ?  
Merci